

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOULIGNY**

Séance du mercredi 02 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouligny s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du vingt-huit janvier deux mille vingt-deux, sous la Présidence de Monsieur Eric BERNARDI, Maire.

PRESENTS :

MM Eric BERNARDI, Maire – Noël BERTRAND, Adjoint - Raymond KONIECZNY, Conseiller Municipal – Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal - Sylvain MATHIEU, Conseiller Municipal -Gérard FISCHESSE, Conseiller Municipal.

Mmes Frédérique BORKOWSKI, Adjointe – Natacha LAPIERRE, Adjointe - Michèle ARCANGELI, Conseillère Municipale – Christiane RYMDZIONEK, Conseillère Municipale – Isabelle KUBACKI, Conseillère Municipale - Céline SREDNIAWA, Conseillère Municipale.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Janine ROUVELIN, Adjointe par Mme Natacha LAPIERRE, Adjointe.

M Nicolas CHARPENTIER, Adjoint par M Noël BERTRAND, Adjoint.

M Joël BELYS, Conseiller Municipal par M Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal.

Mme Leslie HALAL, Conseillère Municipale par Mme Michèle ARCANGELI, Conseillère Municipale.

M Philippe CAUQUIS, Conseiller Municipal par Mme Frédérique BORKOWSKI, Adjointe.

Mme Muriel DELOGU, Conseillère Municipale par M Eric BERNARDI, Maire.

M Anthony SEITZ, Conseiller Municipal par M Gérard FISCHESSE, Conseiller Municipal.

EXCUSES :

M Roger NOBLET, Adjoint.

Mme Hélène HOCHLEITNER, Conseillère Municipale.

M Frédéric MICHALEK, Conseiller Municipal.

ABSENTE :

Mme Sylvie THIERY, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur Noël BERTRAND est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 23

Le Procès-verbal de la séance du 08 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

*Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance
le 03 février 2022 et transmis au
contrôle de légalité le 07 février 2022*

Ordre du jour :

Présentation de sa mission de Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » par Katia LE BORGNE

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08 décembre 2021

Informations

20220202/01 Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre

20220202/02 Demande de subvention à la Région au titre de l'amélioration du cadre de vie pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre

20220202/03 Demande de subvention au Département au titre du Fonds de cohésion territoriale pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre

20220202/04 Demande de subvention au Département au titre des amendes de police pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre

20220202/05 Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Gymnastique Volontaire

20220202/06 Attribution d'une subvention exceptionnelle à Boulogny Colore La Vie

20220202/07 Martelage des parcelles 18u et 19u Canton du Grand Bois

20220202/08 Signature d'une convention avec le SIEP pour contrôle des poteaux d'incendie

20220202/09 Autorisation de principe pour la signature de conventions de mise à disposition de locaux communaux et installations diverses

20220202/10 Création d'un emploi permanent pour un agent contractuel de droit public

20220202/11 Vœu relatif à la hausse du coût de l'énergie pour les Communes
Questions diverses.

En préambule, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal Katia LE BORGNE, Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » et rappelle les objectifs du présent dispositif.

Katia LE BORGNE procède à une présentation détaillée de sa mission par Power Point (ci-après annexé) et espère une participation des élus pour l'établissement des fiches actions qui permettront la mise en œuvre d'un programme de revitalisation de notre territoire.

PREMIER ATELIER PETITES VILLES DE DEMAIN BOULIGNY



02/02/2022 à 20h00

Mairie de Boulogny



Ordre du jour



1. Le programme Petites Villes de Demain
2. La construction d'un projet de revitalisation partagé
3. Un travail collaboratif avec les élus sur des projets spécifiques

1. Le programme Petites Villes de Demain Un concept polysémique

Mairie de BOULLIGNY – Séance du Conseil Municipal du 02 février 2022



« Revitaliser » un centre-bourg, c'est en faire un lieu de vie et d'attractivité grâce à la diversité des fonctions urbaines représentées, c'est donner une fonction de centralité au territoire dans un bassin de vie identifié.

1. Le programme Petites Villes de Demain

Des principes et des objectifs

Cible :

- Les communes de moins de 20 000 habitants
- Exerçant une fonction de centralité
- Présentant des signes de fragilité

Objectif : donner les moyens de concrétiser les projets communaux qui confortent le statut de ville dynamique et respectueuse de l'environnement

Les moyens :

- Apport en compétences pour concevoir et piloter le projet
- Un réseau pour inspirer et affiner ses idées
- Des financements supplémentaires

Multithématique
(habitat, aménagement, commerce, patrimoine, culture, etc)

Multi-échelles temporelles
(temps long de la planification et temps court quotidien des projets matures)

Multi-échelles territoriales
Prise en considération de l'intégration dans les schémas directeurs

Multi-acteurs
Impliquer le plus grand nombre dans le diagnostic notamment

Il faudra pour cela dépasser :

- La sectorisation des actions
- La concurrence entre les territoires
- Un manque d'ingénierie
- Une vision trop opérationnelle des projets
- Un centre-ville à vocation unique

Une démarche intégrée de construction d'un projet de revitalisation communal basé sur un diagnostic partagé nous est recommandé.

1. Le programme Petites Villes de Demain

Une boîte à outils dans laquelle piocher

ORT (Opération de revitalisation territoriale)

Le principe : Un projet d'intervention coordonné et intercommunal

Porteur de l'ORT : Communauté de Communes

Les objectifs :

- Des mesures d'intervention sur l'habitat (volet obligatoire) : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne, et contre la vacance; production de logements attractifs et adaptés pour les personnes âgées

Dispositifs fiscaux, aides de l'ANAH, plan de relance pour la construction durable, etc

- Maintien de l'offre de commerces, de services et d'équipements

Aides au commerce, facilitation des projets d'implantation en centre-ville, préemption commerciale, limitation du développement en périphérie, etc

- Aménagement et urbanisme : valorisation du patrimoine et des paysages, lutte contre l'étalement urbain, performance énergétique des bâtiments, développement des mobilités

Facilitation des procédures, harmonisation des documents d'urbanisme, etc

Mais aussi : des webinaires thématiques et des partenaires proposant une offre de services privilégiée pour les PVD

1. Le programme Petites Villes de Demain

Les niveaux de participation

TABLEAU 2
Échelle de la participation publique

Degré de participation	1	2	3	4	5
Description	Information Les participants s'informent au sujet des enjeux liés à un problème à résoudre, à un projet ou à une politique.	Consultation Les participants informent les décideurs de leurs opinions et de leurs points de vue.	Discussion Les participants échangent autour d'un enjeu et confrontent leurs idées et leurs points de vue.	Délibération Les participants formulent un avis sur une question précise.	Collaboration Les participants participent eux-mêmes à la définition et à la construction du processus participatif et contribuent directement à la décision finale.

1. Le programme Petites Villes de Demain

Le rôle du chef de projet



Les grandes lignes :

- Actualiser le projet de territoire
- Mettre en œuvre le plan d'actions opérationnel
- Piloter et animer le programme avec les autres partenaires
- Contribuer à la mise en réseau

Concrètement :

- Recenser les documents stratégiques et études réalisées
- Utiliser les outils de diagnostic en ligne
- Faire une synthèse de toutes ces données
- Repérer les éventuels besoins en ingénierie / études
- Créer des fiches actions opérationnelles
- Rédiger la convention-cadre d'ORT
- Constituer les dossiers de demande de subvention
- Suivre l'action des prestataires
- Fédérer les acteurs et les amener à s'impliquer dans le projet
- Assister aux webinaires
- Veille numérique

1. Le programme Petites Villes de Demain

Les partenaires

Les services de l'Etat

Niveau national / régional / départemental

Les établissements publics

EPFL / ANAH / Banque des Territoires / Cerema

Des collectivités territoriales

CPH, CD55, CD54, Région Grand Est, CC du Pays d'Etain



Les organismes partenariaux

AGAPE, CAUE, chambres consulaires

Les réseaux associatifs

Les prestataires privés

Bureaux d'études, promoteurs, investisseurs

Les organismes de formation

CNFPT, des universités et écoles

Impliqués dans des champs variés : urbanisme, intelligence collective, architecture, commerce, mobilités, aides financières, habitat, patrimoine, ...

1. Le programme Petites Villes de Demain
 Le projet de revitalisation de Boulogny : les instances de gouvernance



Les représentants politiques du programme

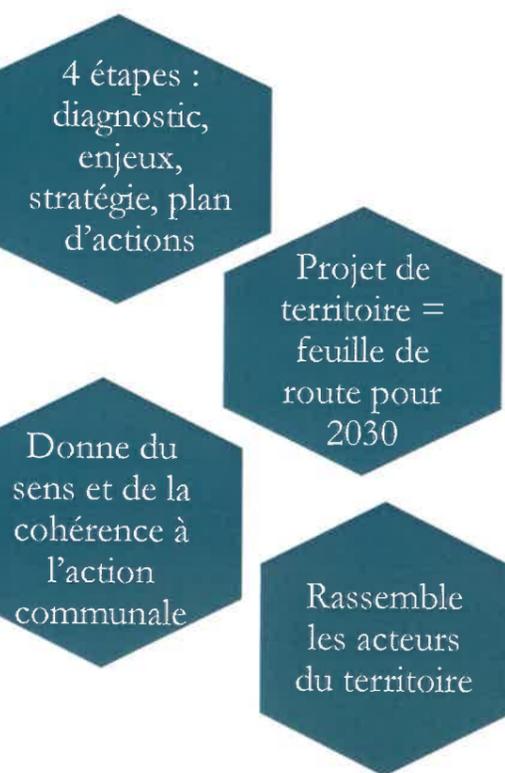
M. CALVO; M. BERNARDI; M. MATERGIA; M. CLESSE

<p>Habitat</p> <p>Roger Noblet ? Marc CECCATO ?</p>	<p>Economie Commerce</p> <p>Noël Bertrand ? Jean-Marc Léon ?</p>	<p>Mobilités Accessibilité Connexions</p>	<p>Patrimoine Espaces publics</p> <p>Noël Bertrand ?</p>	<p>Equipements Services publics Offre culturelle et de loisirs</p> <p>Joseph Ammendolea ? Dominique Canteri ? Olivier Tellier ?</p>	<p>Les référents transversaux :</p> <p>Transition écologique (Bernardino Pallotta?) Démocratie participative et citoyenneté locale (?) Innovation (?) Besoins spécifiques des personnes âgées et des familles (?) Inclusion Sociale et précarité (?) Lien social (?)</p>
---	--	--	--	--	--

1. La construction d'un projet de revitalisation partagé

Le projet de revitalisation de Boulogny : une méthodologie

Mairie de BOULOGNY – Séance du Conseil Municipal du 02 février 2022



Janvier – début février 2022	Préliminaire : Fixer la méthodologie / Faire le point sur le travail déjà réalisé
Février à avril 2022	Diagnostic : Actualisation des données / Enrichissement par des données « froides » et de terrain
Juillet à octobre 2022	Enjeux & Stratégie : Nommer les grands enjeux et les enjeux transversaux / Fixer des objectifs pour chaque enjeux / Faire la liste des actions à mener pour atteindre les objectifs
Novembre à février 2023	Plan d'actions : Prioriser les projets par ordre de priorité / Fixer le budget annuel à allouer aux actions PVD / Spatialiser les actions sur un fond de carte
Mars 2023	Synthèse visuelle : Faire appel à un graphiste ou artiste pour représenter de façon claire et attractive notre projet de territoire
Avril à mai 2023	Rédaction et signature de l'ORT

1. La construction d'un projet de revitalisation partagé

Le projet de revitalisation de Bouligny : une méthodologie

Mairie de BOULIGNY – Séance du Conseil Municipal du 02 février 2022

		Décisionnaire		Participatif		Technique
Janvier	Préliminaire	Conseil Municipal				COTECH
Février à avril 2022	Diagnostic - enjeux	COPIL 1	CODIR	Ateliers thématiques / Commune		COTECH
Mai- juin 2022	Stratégie	CODIR		Ateliers thématiques / Commune	Une journée citoyenne Juin 2022	COTECH
Juillet – août 2022	Plan d'actions	COPIL 2	CODIR	Atelier thématique / Commune		COTECH
Septembre à février 2023	Fiches actions	COPIL 3	CODIR	Groupes projets / Elus	Ateliers pléniers / Commune	COTECH
Mars 2023	Synthèse visuelle	CODIR	Conseil Municipal	Ateliers pléniers / Commune		COTECH
Mai 2023	Signature de l'ORT	COPIL 4	CODIR	Conseil Municipal Conseil Communautaire		COTECH

1. La construction d'un projet de revitalisation partagé

Le projet de revitalisation de Boulogny : les instances de gouvernance

COTECH

Instance d'échange partenarial

- Orienter notre projet afin qu'il coïncide avec les motivations, les conseils des partenaires et/ou les contraintes qu'ils nous imposent.
- Membres de l'équipe-projet concernés (facultatif), des techniciens référents et des partenaires concernés, voire des agents intercommunaux si l'ordre du jour le nécessite
- Au fil de l'eau

COPIL

Instance de validation et suivi

- Présenter aux partenaires membres du Comité de projet l'avancée de notre démarche.
- Valider le projet de territoire
- Suivre l'avancement du projet
- Présidé par les maires de Boulogny et de Piennes, ainsi que par le président de la CPH
- 2 fois par an

Reuves de projet ou CODIR

Instance de lien entre les collectivités

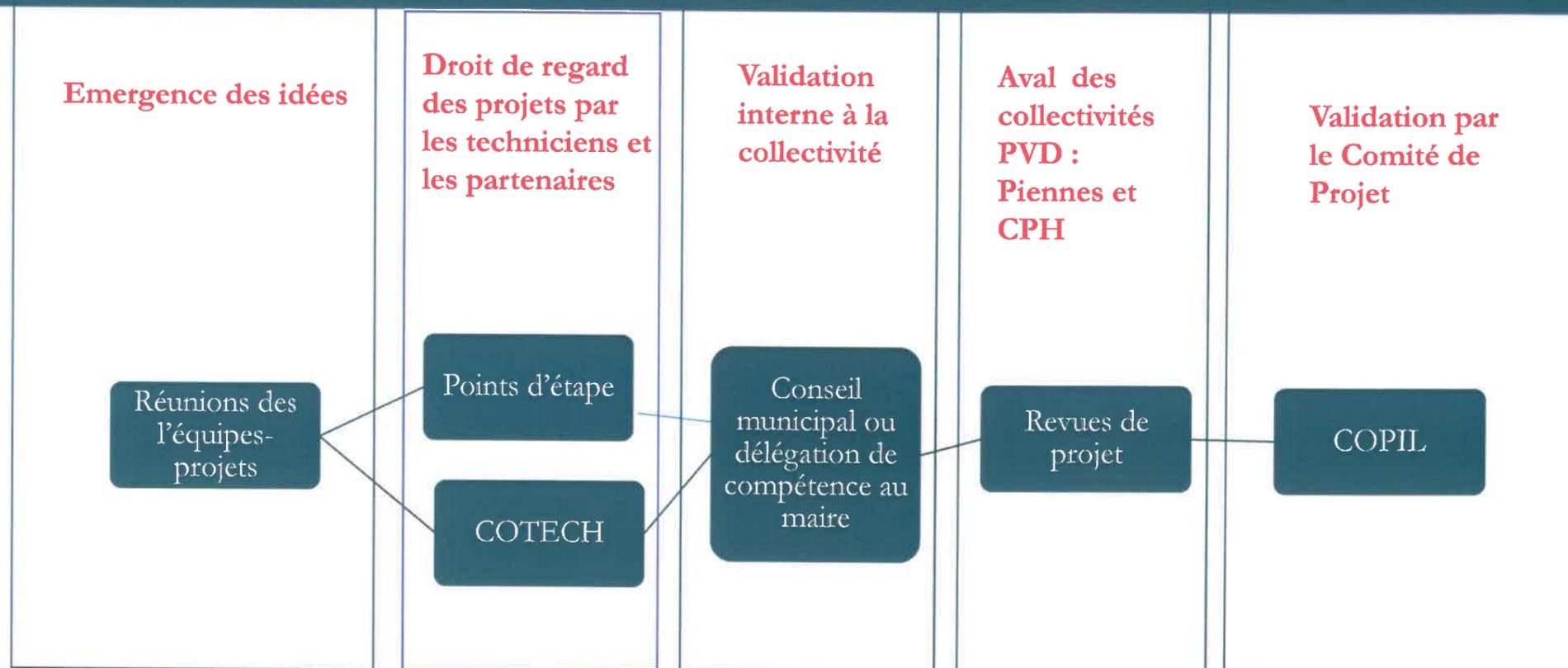
- Chaque collectivité présente l'avancement de ses projets PVD.
- Identifier mutualisations, coopérations et cohérence entre les 5 stratégies.
- Supérieurs hiérarchiques du chef de projet + Elus référents + Techniciens référents
- Tous les 2 mois.

REUNIONS DE L'EQUIPE PROJET

Ateliers de travail internes aux projets

- Construire les fondations du projet.
- Créer les fiches-actions.
- Se positionner tout au long de la démarche
- Est constituée des élus et des techniciens référents sur chaque projet
- Au fil de l'eau

3. Un travail collaboratif avec les élus sur des projets spécifiques fléchés PVD
Le circuit de la décision



3. Un travail collaboratif avec les élus sur des projets spécifiques fléchés PVD

Les projets inscrits à ce jour

Maitrise d'ouvrage Boulogny

- Résidence seniors (en cours)
- Requalification des entrées de ville (en cours)
- Etude habitat (à venir)
- Cantine scolaire (à venir)
- Aménagement et création de quais de bus (?)
- Mise en accessibilité des équipements publics (terminé)
- Aménagement des vestiaires du stade municipal (?)

Projets portés par CPH

- ORT (en cours)
- Manager de centre-ville



3. Un travail collaboratif avec les élus sur des projets spécifiques fléchés PVD

La répartition du travail

➤ Un modèle basé sur des politiques entraînants

Elus	Agents	Chef de projet PVD
<ul style="list-style-type: none">- Remplissage des fiches action (avant-projet, répartition des rôles, modèle économique, indicateurs, partenaires, coûts, ...) En étroite collaboration avec le chef de projet- Communication presse- Inaugurations de projets	<ul style="list-style-type: none">- Passation des marchés publics- Remplissage des dossiers de demande de financement- Lien avec les financeurs en phase d'instruction- Suivi financier de l'opération	<ul style="list-style-type: none">- Tenue des tableaux de bord- Mise en place et animation d'un système d'information interne au projet- Construction d'une gouvernance partagée- Premier contact avec les financeurs- Réalisation d'outils d'aide au montage de projets à destination des élus- Organisation des instances de pilotage et des COTECH avec les partenaires- Responsable du bon avancement des fiches action- Participation aux échanges Réseau PVD- Formations/ webinaires- Suivi des newsletters

3. Un travail collaboratif avec les élus sur des projets spécifiques fléchés PVD

Les fiches actions

Les indispensables

Impacts : Au moins 5 indicateurs de résultat, et 5 indicateurs de suivi

Les +
Plan de communication sur le projet
Essaimage : Retours d'expériences sur lesquels s'inspirer

Le contexte du projet :

- 1 Origine, les constats de départ, le besoin à satisfaire, le problème à résoudre, les bénéficiaires, périmètre, localisation, l'idéal vers lequel nous voulons tendre...
- 2
- 3
- 4

Résultat : forme du projet ? accès favorisés ? outils mobilisés ?

Calendrier prévisionnel : durée totale du projet, date de début, date de marché public, etc.

Modèle économique pluriel : y a-t-il des ressources marchandes ?

Réciprocatrices ? redistributives ?

Plan de financement

Estimation du coût : basé sur un retour d'expérience, sur un devis.

Gouvernance élargie et participative : quels sont les acteurs qui participent au projet, nature du partenariat ou de la participation, dates de réunion des membres de l'équipe, mutualisations ou synergie avec Boulogny ou CPH, Faire appel à une AMO, quel est le rôle de chaque élu dans l'équipe, etc

ACTION 3 : OBSERVATOIRE DE LA VACANCE

MISE EN PLACE : ■ ■ ■ MOYEN TERME **9**

- 1 **CONSTATS**
 - Des locaux vacants depuis une longue période (plus de trois ans)
 - Des taux de locaux vacants particulièrement élevés
- 2 **OBJECTIFS**
 - Mise en place d'un observatoire de la vacance commerciale et de la vacance
 - Constitution d'une base de données propriétaires et gestionnaires à partir des données issus des agences immobilières
 - Reactiver les locaux vacants pour améliorer l'usage de certains secteurs en porte de visée et renforcer l'attractivité des centres villes
 - Permettre la mise en relation des propriétaires de locaux disponibles et les porteurs de projets
- 3 **CONTENU DE L'ACTION**
 - Réaliser le recensement des locaux vacants dans les centres villes
 - Contacter les propriétaires pour réaliser un diagnostic de leur local, définir leur projet
 - Réaliser une base de données (tableur, SIG)
 - Identifier l'opportunité de créer un outil SIG open source dans lequel les propriétaires pourront eux mêmes intégrer les données sur leurs locaux
 - Communiquer sur l'observatoire (site internet, presse locale)
 - L'outil saura s'appuyer sur la méthodologie d'analyse de la vacance proposée au sein de la commune
- 4 **LOCALISATION**
 - Centres-villes et périmètres prioritaires identifiés concernant les indicateurs de travail de la vacance
- 5 **PARTENAIRES**
 - CCI
 - CMA
 - Agences immobilières
 - Propriétaires
- 6 **ÉVALUATION DE L'ACTION**
 - Mise en place de l'outil SIG
 - La récolte d'informations
- 7 **BESOINS EN FINANCEMENT**
 - Temps agent 140 jours
 - Logiciel SIG
- 8 **MONTANT ESTIMATIF ACTION** 10-15 000€

3. Un travail collaboratif avec les élus sur des projets spécifiques fléchés PVD

Systeme d'information



Utilisation d'Interstis pour :

- Partager des documents, événements, l'état d'avancement de son projet
- Répondre à des sondages interne
- S'envoyer des messages instantanés
- Faire des commentaires sur les documents partagés
- Créer un calendrier prévisionnel projet

Envoi d'une newsletter mensuelle aux membres des équipes projets pour :

- Connaître l'actualité des financements
- Avoir accès à des ressources et des retours d'expérience en lien avec vos projets
- Voir l'avancement du programme et de nos projets
- Vous proposer des événements inspirants
- Occasion de faire des évaluations / bilans intermédiaires pour incarner une logique d'amélioration continue

ME CONTACTER

Pour me contacter ou échanger :

pvd.bouligny@orange.fr 07 50 35 06 64 ou alors en
mairie de Bouligny les lundi et mercredi de 9h à 17h
ainsi que le jeudi de 13h à 17h.



INFORMATIONS DU MAIRE

- COVID-19 – situation dans les écoles :

- Robespierre : au vu du nombre de cas enregistré (élèves et enseignants), il a été décidé, en accord avec Monsieur l'inspecteur de l'Education nationale et le Directeur de l'école, de fermer le site du 24 au 28 janvier 2022. Le 1^{er} février, 66 élèves étaient présents sur 147.
- Langevin : en raison du nombre croissant de cas positifs chez les enfants, la médecine scolaire en accord avec Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale a fermé pour 7 jours les classes de MS-GS de Madame GOMEZ et de GS de Madame SIMONAZZI ce qui représente 43 enfants sur un effectif de 100 élèves. Leur retour se fera à la rentrée des vacances, le lundi 21 février.

- Fermeture de la Trésorerie d'Etain : suite à sa fusion avec le Service de Gestion Comptable de Verdun, la trésorerie d'Etain a fermé ses portes depuis le 1^{er} janvier 2022. Madame Florence HAUSS reste notre Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL).

- Point sur les travaux en cours, effectué par Noël BERTRAND, adjoint aux travaux :

- Etablissements Recevant du Public (ERP) : les travaux avancent moins vite que prévu. Nous enregistrons un retard de 2 mois en raison du manque de coordination entre les entreprises et du problème de livraison de matériel.
- Parking gymnase : la signalisation horizontale sera réalisée dès que les conditions météorologiques le permettront. L'éclairage public sera réalisé dès réception du matériel qui est estimée à fin février.
- Stade Brabois : ces travaux ont débuté le 06 janvier.

- Rencontre du 17 janvier entre le Lieutenant MAHUT, Commandant à la Communauté de brigades de gendarmerie d'Etain, Monsieur le Maire, Noël BERTRAND et Thierry MAZET : présentation bilan 2020-2021 joint ci-après.

Au cours de cet échange, différents problèmes dont nous sommes confrontés ont été évoqués, notamment les incivilités (problèmes de stationnement, dépôts sauvages, sacs poubelles sur voie publique, ...).

Concernant le dépôt abusif de sacs d'ordures ménagères et tri sélectif sur la voie publique, le Lieutenant a précisé que ce sont les services de gendarmerie qui procéderont eux-mêmes aux verbalisations. D'ailleurs un dépôt de plainte est prévu ce vendredi 04 février.

Dispositif « participation citoyenne » : il conviendra de prendre contact avec les services de gendarmerie afin d'organiser une réunion publique.

- Indemnité inflation – Aide exceptionnelle de l'Etat : 21 agents communaux sur 28 peuvent en bénéficier.

- Stationnement abusif rue Léopold Deschanel : le contrevenant a été averti que les services de gendarmerie ont été sollicités afin de procéder à la verbalisation du véhicule suivie de son enlèvement pour mise en fourrière.

Ce dernier sollicite à nouveau un délai supplémentaire. La Municipalité a décidé de poursuivre la procédure sachant que cette situation perdure depuis plus d'un an.

N°20220202/01 Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Monsieur le Maire précise qu'une réunion sera organisée au cours du 1^{er} semestre 2022 avec les riverains sachant que ces travaux devraient débuter au 2nd semestre 2022.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 403 476,50 € HT soit 484 171,80 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 40 347,65 € HT soit 48 417,18 € TTC, ce qui représentent un total général prévisionnel de 443 824,15 € HT soit 532 588,98 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre dont le coût prévisionnel s'élève à 403 476,50 € HT soit 484 171,80 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 40 347,65 € HT soit 48 417,18 € TTC, ce qui représentent un total général prévisionnel de 443 824,15 € HT soit 532 588,98 € TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

DIT que le montant d'autofinancement prévisionnel s'élève à 88 736,15 €.

SOLLICITE de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la DETR (Axe 4 : Requalification urbaine et patrimoniale Opération 4.1 : Requalification globale des bourgs : opération globale de restructuration des espaces urbains) au taux maximum.

PRECISE que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OBJET DE L'OPÉRATION :

Aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre

AXE n° 4 CATÉGORIE : 4-1

Requalification urbaine et patrimoniale/opération globale de restructuration des espaces urbains

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage		
1/ travaux préliminaires	126 710,00	Autofinancement : dont emprunt : dont autres ressources :	88 736,15	20,00%		
2 /travaux de surface	227 565,00					
3/ espaces verts et mobilier	49 201,50	<u>Aides publiques sollicitées :</u> - État (DETR 2022) - Région (amélioration cadre de vie) - C.Dept55 (fonds de cohésion territoriale) - C.Dept55 (produit amendes de police)	177 530,00	40,00%		
total	403 476,50					
Honoraires Maîtrise d'œuvre, SPS et frais annexes	40 347,65				157 558,00	35,50 %
					10 000,00	2,25 %
					10 000,00	2,25 %
Total (Coût global de l'opération H.T.)	443 824,15€	Total des recettes	443 824,15€	100,00%		

(1) – la demande de subvention au titre de l'État s'entend tous concours financiers confondus (DETR, DSIL, FNADT). En fonction de l'opération, la demande sera orientée au titre de la ou des dotations les plus adaptées.

Fait à Boulogny,
le 02 février 2022

Eric BERNARDI,
Maire de Boulogny



NB : Le taux de crédits d'État sollicité doit être compris dans la fourchette de taux adoptée par la commission des élus. Par défaut, un taux médian sera indiqué.

En tout état de cause, le total des aides publiques souhaitées ne peut dépasser 80 % du coût total de l'opération, voire 70 %, dans le cas des projets pour lesquelles les collectivités sont considérées comme chefs de fil au sens des dispositions prévues à l'article L111-9 du CGCT (cf. point 7 de l'annexe I).

N°20220202/02 Demande de subvention à la Région au titre de l'amélioration du cadre de vie pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 403 476,50 € HT soit 484 171,80 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 40 347,65 € HT soit 48 417,18 € TTC, ce qui représentent un total général prévisionnel de 443 824,15 € HT soit 532 588,98 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre dont le coût prévisionnel s'élève à 403 476,50 € HT soit 484 171,80 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 40 347,65 € HT soit 48 417,18 € TTC, ce qui représentent un total général prévisionnel de 443 824,15 € HT soit 532 588,98 € TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

SOLLICITE de la Région l'attribution d'une subvention au taux maximum, au titre de l'amélioration du cadre de vie.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OBJET DE L'OPÉRATION AU TITRE DE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE :
Aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage		
1/ travaux préliminaires	126 710,00	Autofinancement : dont emprunt : dont autres ressources :	88 736,15	20,00%		
2 /travaux de surface	227 565,00					
3/ espaces verts et mobilier	49 201,50	<u>Aides publiques sollicitées :</u> - État (DETR 2022) - Région (amélioration cadre de vie) - C.Dept55 (fonds de cohésion territoriale) - C.Dept55 (produit amendes de police)	177 530,00	40,00%		
total	403 476,50					
Honoraires Maîtrise d'œuvre, SPS et frais annexes	40 347,65				157 558,00	35,50%
					10 000,00	2,25%
			10 000,00	2,25%		
Total (Coût global de l'opération H.T.)	443 824,15€	Total des recettes	443 824,15€	100,00%		

Fait à Boulogny,
le 02 février 2022

Eric BERNARDI,
Maire de Boulogny




N°20220202/03 Demande de subvention au Département au titre du Fonds de cohésion territoriale pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 403 476,50 € HT soit 484 171,80 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 40 347,65 € HT soit 48 417,18 € TTC, ce qui représentent un total général prévisionnel de 443 824,15 € HT soit 532 588,98 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre dont le coût prévisionnel s'élève à 403 476,50 € HT soit 484 171,80 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'honoraires de Maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et frais annexes d'un montant de 40 347,65 € HT soit 48 417,18 € TTC, ce qui représentent un total général prévisionnel de 443 824,15 € HT soit 532 588,98 € TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

SOLLICITE du Département l'attribution d'une subvention au taux maximum, au titre du Fonds de cohésion territoriale.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

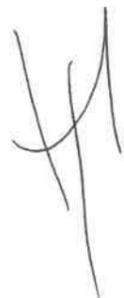
OBJET DE L'OPÉRATION AU TITRE DU FONDS DE COHESION TERRITORIALE :

Aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage
1/ travaux préliminaires	126 710,00	Autofinancement : dont emprunt : dont autres ressources :	88 736,15	20,00%
2 /travaux de surface	227 565,00			
3/ espaces verts et mobilier	49 201,50	<u>Aides publiques sollicitées :</u>		
total	403 476,50	- État (DETR 2022)	177 530,00	40,00%
Honoraires Maîtrise d'œuvre, SPS et frais annexes	40 347,65	- Région (amélioration cadre de vie)	157 558,00	35,50 %
		- C.Dept55 (fonds de cohésion territoriale)	10 000,00	2,25 %
		- C.Dept55 (produit amendes de police)	10 000,00	2,25 %
Total (Coût global de l'opération H.T.)	443 824,15€	Total des recettes	443 824,15€	100,00%

Fait à Boulogny,
Le 02 février 2022

Eric BERNARDI,
Maire de Boulogny




N°20220202/04 Demande de subvention au Département au titre des amendes de police pour projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 443 824,15 € HT soit 532 588,98 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre dont le coût prévisionnel s'élève à 443 824,15 € HT soit 532 588,98 € TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

SOLLICITE du Département l'attribution d'une subvention au taux maximum, au titre des amendes de police.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OBJET DE L'OPÉRATION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :

Aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD106 sur le secteur de l'entrée Nord-Est de Boulogny Saint-Pierre

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage
1/ travaux préliminaires	126 710,00	Autofinancement :	88 736,15	20,00%
2 /travaux de surface	227 565,00	dont emprunt :		
3/ espaces verts et mobilier	49 201,50	dont autres ressources :		
		<u>Aides publiques sollicitées :</u>		
total	403 476,50	- État (DETR 2022)	177 530,00	40,00%
Honoraires Maîtrise d'œuvre, SPS et frais annexes	40 347,65	- Région (amélioration cadre de vie)	157 558,00	35,50 %
		- C.Dept55 (fonds de cohésion territoriale)	10 000,00	2,25 %
		- C.Dept55 (produit amendes de police)	10 000,00	2,25 %
Total (Coût global de l'opération H.T.)	443 824,15€	Total des recettes	443 824,15€	100,00%

Fait à Boulogny,
Le 02 février 2022

Eric BERNARDI,
Maire de Boulogny




**N°20220202/05 Attribution d'une subvention exceptionnelle à la
Gymnastique Volontaire :**

7 – Finances locales 7.5 Subventions

*Janine ROUVELIN, empêchée d'assister à cette séance, a donné pouvoir à Natacha LAPIERRE, pour voter en son nom.
Cependant, Janine ROUVELIN étant Présidente de l'association concernée, ce pouvoir n'a pas été pris en compte pour ce point.*

Monsieur le Maire : la Commune a récupéré plus de 2 500 livres (romans, BD, encyclopédies, ...) offerts par une association de la région Parisienne. En remerciements, le Maire propose de lui verser la somme de 350 €. Cette subvention sera versée par le biais de la Gymnastique Volontaire car l'association en question est extérieure à la Commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association la Gymnastique Volontaire.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

**N°20220202/06 Attribution d'une subvention exceptionnelle à
Bouligny Colore La Vie :**

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 60 € à l'Association Bouligny Colore La Vie pour l'organisation de la sortie au Marché de Noël de Colmar qui a eu lieu le 18 décembre 2021.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20220202/07 Martelage des parcelles 18u et 19u Canton du Grand

Bois :

3 – Domaine et patrimoine 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Noël BERTRAND : les parcelles 18 et 19 situées Canton du Grand Bois (puits 3) d'une contenance de 9,43 hectares seront traitées en coupe sanitaire. En raison de la sécheresse, de nombreux arbres sont morts ou en voie de dépérissement. Il sera prévu un nettoyage complet voire une replantation après étude de sol.

Par dérogation à l'aménagement forestier en vigueur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DEMANDE le martelage des parcelles 18u et 19u Canton du Grand Bois pour raisons sanitaires (dépérissement des arbres).

DIT que l'Office National des Forêts (ONF) intégrera cette décision dans sa programmation des martelages.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20220202/08 Signature d'une convention avec le SIEP pour contrôle des poteaux d'incendie :

5 – Institutions et vie politique 5.7 Intercommunalité

Monsieur le Maire précise que la Commune dispose de 47 poteaux d'incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes (SIEP), une convention pour la réalisation du contrôle des poteaux d'incendie situés sur le territoire de la Commune de Boulogny.

DIT que ladite convention est annexée à la présente délibération.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0



CONVENTION

Contrôle des poteaux incendie

Entre :

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PIENNES, représenté par son Président, Monsieur FISCHESSE Philippe, autorisé par une délibération du Comité syndical en date du 14 Décembre 2021 et désigné ci-après par "le SIEP"

d'une part,

Et :

LA COMMUNE DE BOULIGNY... représentée par son Maire, **Eric BERNARD** spécialement habilité par délibération du Conseil Municipal en date du **02 février 2022**... et désigné ci-dessous par la "COLLECTIVITE".

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIV :

La lutte contre l'incendie constitue une compétence de police qui relève du maire, seul titulaire du pouvoir de police administrative, en qualité d'exécutif de la commune. Le pouvoir de police recouvre le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies (CGCT, art. L.2212-2-5°). A ce titre, le Maire doit s'assurer de l'existence et de la suffisance des moyens de lutte contre l'incendie.

Soucieuse de maintenir en bon état de fonctionnement ses éléments de lutte contre les incendies, la Collectivité confie au SIEP, qui accepte, une mission de contrôle des poteaux d'incendie situés sur son territoire, conformément aux clauses et conditions définies ci-après.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 -DEFINITION DE LA MISSION

Le SIEP s'engage à effectuer les missions suivantes :

1.1 VISITE PERIODIQUE

Ce service consiste, une fois tous les 3 ans, à :

- ✓ Effectuer des mesures de pression et de débit des poteaux d'incendie comprenant :
 - ⊙ Mesure de la pression statique
 - ⊙ Mesure du débit maximum
 - ⊙ Mesure du débit à une pression d'un bar
- ✓ Contrôler l'emplacement de la bouche à clé et de l'accessibilité du carré de manœuvre de la vanne
- ✓ Mettre en pression le poteau et contrôler l'étanchéité des joints
- ✓ Manœuvrer le poteau et contrôler l'efficacité et l'étanchéité de la vidange
- ✓ Contrôler visuellement l'état général
- ✓ Fournir à la Collectivité un rapport mentionnant :
 - ⊙ Les résultats des mesures de pression et de débit,
 - ⊙ l'état général des appareils visités (constaté sans démontage),
 - ⊙ le remplacement des pièces jugées défectueuses à réaliser (constaté sans démontage)

1.2 REMPLACEMENT DES PIECES DEFECTUEUSES

Le SIEP n'a pas la charge du renouvellement des pièces défectueuses ni la réparation ou le remplacement de celles détériorées accidentellement par un tiers.

En cas d'indisponibilité du poteau (fuite constatée au poteau par exemple), le SIEP procédera à sa neutralisation (fermeture de la vanne principale) et en avertira la Collectivité et le Service Incendie.

1.3 ACCES ET ABORDS

L'entretien des accès et abords des appareils de lutte contre l'incendie est à la charge de la Collectivité. Elle devra s'assurer du respect du volume de dégagement autour de l'appareil (selon Norme NFS 62-200).

1.4 PEINTURE ET MARQUAGE

La mise en peinture des poteaux d'incendie ainsi que leur marquage selon la numérotation définie par les Services d'incendie n'entrent pas dans le champ d'application de la présente convention.

ARTICLE 2 - REMUNERATION DU SIEP

2.1 MONTANT DE BASE

Le SIEP sera rémunéré de ses services par une somme forfaitaire, par appareil, fixée à :

- 32 € H.T. par poteau

Ce prix correspond au prix des contrôles réalisés lors de la campagne programmée par le SIEP.

Toute demande spécifique pour le contrôle ou la vérification d'un appareil en dehors de cette période sera facturée au tarif suivant :

- 64 € H.T. par poteau

2.2 VARIATION DES PRIX

Cette rémunération s'entend hors taxes, aux conditions économiques connues au 1^{er} Janvier 2022.

Elle ne sera pas modifiée pendant toute la durée de la convention.

ARTICLE 3 - REGLEMENT DES SOMMES DUES

Chaque année, le SIEP adressera à la Collectivité un mémoire reprenant le nombre d'appareils visités au cours de l'année considérée, affectés du montant forfaitaire annuel correspondant.

Le règlement des sommes dues interviendra dans le délai prévu par la législation à compter de la remise du mémoire par virement sur le compte suivant :

FR31 3000 1002 31E5 4000 0000 071 BDFEFRPPCCT

Les contrôles isolés demandés par les communes seront facturés à la suite des différentes interventions au tarif en vigueur.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITES

Par principe, la Collectivité étant en charge de la prévention et la lutte contre l'incendie est responsable des dommages résultant de l'accomplissement de cette mission. Le SIEP ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'un dysfonctionnement des appareils que si celui-ci provient d'un défaut d'intervention qui lui serait imputable. En particulier, les causes suivantes ne pourront être retenues contre lui:

- ✓ appareil non encore réparé (sauf si l'ordre de réparation lui a été donné depuis plus de trois mois),
- ✓ dégâts provoqués par un tiers,
- ✓ insuffisances de débit et/ou pression liées au réseau existant.

Il est rappelé que le réseau sur lequel sont raccordés les différentes bornes incendie est un réseau d'alimentation d'eau potable et qu'il a été dimensionné pour les besoins en eau potable des populations desservies.

ARTICLE 5 – DUREE – RESILIATION

La convention est établie à compter de sa date de signature pour une durée de trois an et pourra prendre fin à l'initiative de l'une ou l'autre des parties avec un préavis de six mois.

Fait à PIENNES, le

Le Président,
du Syndicat Intercommunal
des Eaux de Piennes

Philippe FISCHESSE,

Le Maire,
de la commune
de BOULIGNY



Eric BERNARD

N°20220202/09 Autorisation de principe pour la signature de conventions de mise à disposition de locaux communaux et installations diverses :

9 – Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Collectivité dispose de bâtiments, d'installations diverses, qu'elle met à disposition d'associations et d'organismes pour l'exercice de leur mission.

Afin de réglementer cette mise à disposition, Monsieur le Maire précise que des conventions doivent être signées entre la Commune et les utilisateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer toute convention de mise à disposition de locaux et installations diverses avec des associations et différents organismes.

DIT que la présente autorisation est valable jusqu'à la fin du mandat.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°20220202/10 Création d'un emploi permanent pour un agent contractuel de droit public :

4 – Fonction publique 4.2 Personnels contractuels

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet (35 h) en raison d'un départ à la retraite et de la restructuration du service,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'une poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet.

Le recrutement se fera par voie contractuelle sur la base des articles 3-3, alinéa 5, et 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, afin que l'agent recruté bénéficie de formations professionnelles pour remplacer prochainement un départ à la retraite.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel à temps complet.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : polyvalence secrétariat, état civil et divers services.

- la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} mars 2022.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer au tableau des effectifs, un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Territorial à raison de 35 heures hebdomadaires.
Cet emploi sera occupé par l'agent contractuel qui termine son contrat à durée déterminée le 28 février 2022.

DIT que Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au Budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DIT que la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} mars 2022.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

N°202202/11 **Vœu relatif à la hausse du coût de l'énergie pour les Communes :**

9 – Autres domaines de compétences 9.4 Vœux et motions

Considérant que la hausse du prix de l'énergie a un impact direct sur les particuliers et les entreprises mais aussi sur les Communes. En quelques mois, le prix de l'électricité a été multiplié par 5 et le prix du gaz par 6 à certaines périodes. Rien que sur l'année 2022, cette augmentation engendre un coût supplémentaire pour le budget de plusieurs petites villes de plusieurs centaines de milliers d'euros ;

Considérant que l'impact sur les finances publiques, déjà fragilisées par la crise du COVID, ne pourra être absorbé par les Communes qui pourraient être ainsi contraintes à procéder à de nouvelles hausses de la fiscalité locale ou à diminuer l'offre de service à la population ;

Considérant les efforts majeurs d'investissement effectués par les Collectivités sur leur patrimoine pour réduire les dépenses d'énergie ;

Considérant la position de l'Association des Petites Villes de France déplorant l'absence, à ce jour, de réponse du Gouvernement à destination des Communes. Le Gouvernement a en effet proposé un ensemble de dispositifs qui s'adresse essentiellement aux particuliers. Pour limiter la hausse de l'électricité de 4 % en 2022, il est prévu une aide de 100 euros pour les populations les plus fragiles et une baisse de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE).

Cet allègement de taxe s'applique également aux Collectivités mais n'est en aucun cas suffisant pour compenser l'impact de la hausse sur les budgets locaux.

Les Collectivités, qui ne bénéficient pas du gel du prix du gaz prévu pour les particuliers, subissent également de plein fouet cette augmentation.

Afin de compenser cette hausse au même titre que pour les particuliers, l'APVF demande la mise en place d'une « dotation énergie » versée aux Communes. Il s'agit d'une mesure d'urgence mais aussi d'une mesure vitale pour préserver l'équilibre financier des territoires et leur permettre de continuer à assurer les services essentiels à la population tout en préservant la stabilité de la fiscalité locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SAISIT Monsieur Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances, sur la problématique de soutenabilité de cette hausse spectaculaire sur le budget a fortiori s'agissant d'une petite centralité en charge de services essentiels à la population.

DEMANDE la mise en place d'une « dotation énergie ».

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

Céline SREDNIAWA propose qu'un cadeau soit offert aux aînés de la Commune en remplacement des repas qui n'ont pas pu être organisés en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire précise que le repas de 2021 n'a pas été annulé mais reporté au 2nd trimestre 2022 si les conditions sanitaires le permettent et celui de 2022 devrait avoir lieu en octobre.

Il précise également ne pas être favorable à cette proposition et souhaite maintenir ce moment de convivialité apprécié de nos anciens car il craint qu'à moyen terme de moins en moins de personnes y participent.

Frédérique BORKOWSKI précise que sur près de 750 personnes concernées, seules 150 environ participent.

Gérard FISCHESSE propose qu'une réflexion soit menée pour revoir l'âge à partir duquel les habitants pourraient participer aux repas. Aujourd'hui, des personnes de 65 ans peuvent encore exercer une activité professionnelle.

Raymond KONIECZNY évoque un problème rue Paul Vaillant Couturier provoqué par le passage d'un véhicule agricole provenant des fermes de Bouvigny qui a répandu du fumier sur la chaussée.

Il a été conseillé de relever le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule et de déposer une plainte auprès des services de gendarmerie. Affaire à suivre.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 55